

Communiqué de presse

14 mai 2025

Paquita Morellet-Steiner, Conseillère d'Etat, est nommée Présidente du Comité des règlements des différends et sanctions de la Commission de régulation de l'énergie

Madame Paquita Morellet-Steiner, Conseillère d'Etat, est nommée Présidente du Comité de règlement des différends et sanctions (CoRDIS) de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) par décret du 13 mai 2025. Elle succède à Thierry Tuot, dont le mandat est arrivé à son terme le 25 avril dernier.

Ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles (Sèvres) et agrégée de lettres modernes, Paquita Morellet-Steiner est entrée au Conseil d'Etat en 2001 où elle a successivement exercé au sein de la section du contentieux et de la section des travaux publics dont elle est présidente adjointe depuis le 2 avril 2024.

Elle a démarré sa carrière en 1988 en tant que conseillère technique au cabinet du ministre de l'Éducation nationale, avant de rejoindre en 1992 l'Institut d'études politiques de Paris en tant que professeure agrégée détachée. Cinq ans plus tard, elle revient au cabinet du ministre de l'Education nationale où elle exerce successivement les fonctions de conseillère technique puis de conseillère auprès du ministre.

De 2012 à 2014, elle a été directrice adjointe du cabinet de la ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie.

Elle a déjà officié, à plusieurs reprises, au sein de commissions de sanctions. Elle a présidé en 2009 la commission de recours sur les décisions relatives aux quotas d'émission de gaz à effet de serre, la commission des sanctions de l'autorité administrative indépendante devenue l'Autorité de régulation des transports (de 2015 à 2021). Elle préside depuis 2023 la commission des sanctions de l'Agence française anticorruption dont elle est membre depuis 2017.

Elle est également présidente du conseil du Fonds de péréquation de l'électricité depuis six ans.

La Présidente de la CRE, Emmanuelle Wargon indique : « *Je remercie chaleureusement Thierry Tuot pour son engagement et pour la qualité de ses travaux pendant ces six dernières années. Son mandat a été marqué par un étoffement considérable des missions du CoRDIS, notamment à la suite de la crise énergétique de 2022. Je salue aujourd'hui l'arrivée de Paquita Morellet-Steiner dont l'expérience sera très bénéfique au CoRDIS, mais également à l'ensemble du système électrique et gazier. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.* »

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive européenne adoptée par le parlement de l'Union le 11 décembre 1996. Elle veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice de tous les consommateurs. Elle régule les réseaux de gaz et d'électricité qui sont des monopoles. Elle participe à la construction du marché intérieur européen de l'énergie. Enfin, elle met en œuvre certains dispositifs de soutien aux énergies renouvelables en instruisant les appels d'offres. Elle promeut des valeurs de transparence, d'indépendance et d'impartialité.

Suivez-nous !

Communiqué de presse

14 mai 2025

Le Comité de règlement des différends et sanctions (CoRDIS) de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est l'organe chargé de régler les différends portant sur l'accès aux réseaux publics de l'électricité et du gaz et leur utilisation entre gestionnaires et utilisateurs. Il est également chargé de sanctionner les infractions au code de l'énergie. Le CoRDIS est composé de quatre membres, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour de cassation, indépendants du collège des commissaires de la CRE.

Pour en savoir plus sur le CoRDIS, retrouvez [sa page dédiée sur le site de la CRE](#)

Suivez-nous !



www.CRE.fr

| [LinkedIn](#)

| [@CRE_energie](#)

| [@cre.fr](#)

| [Lettre électronique CRE](#)